



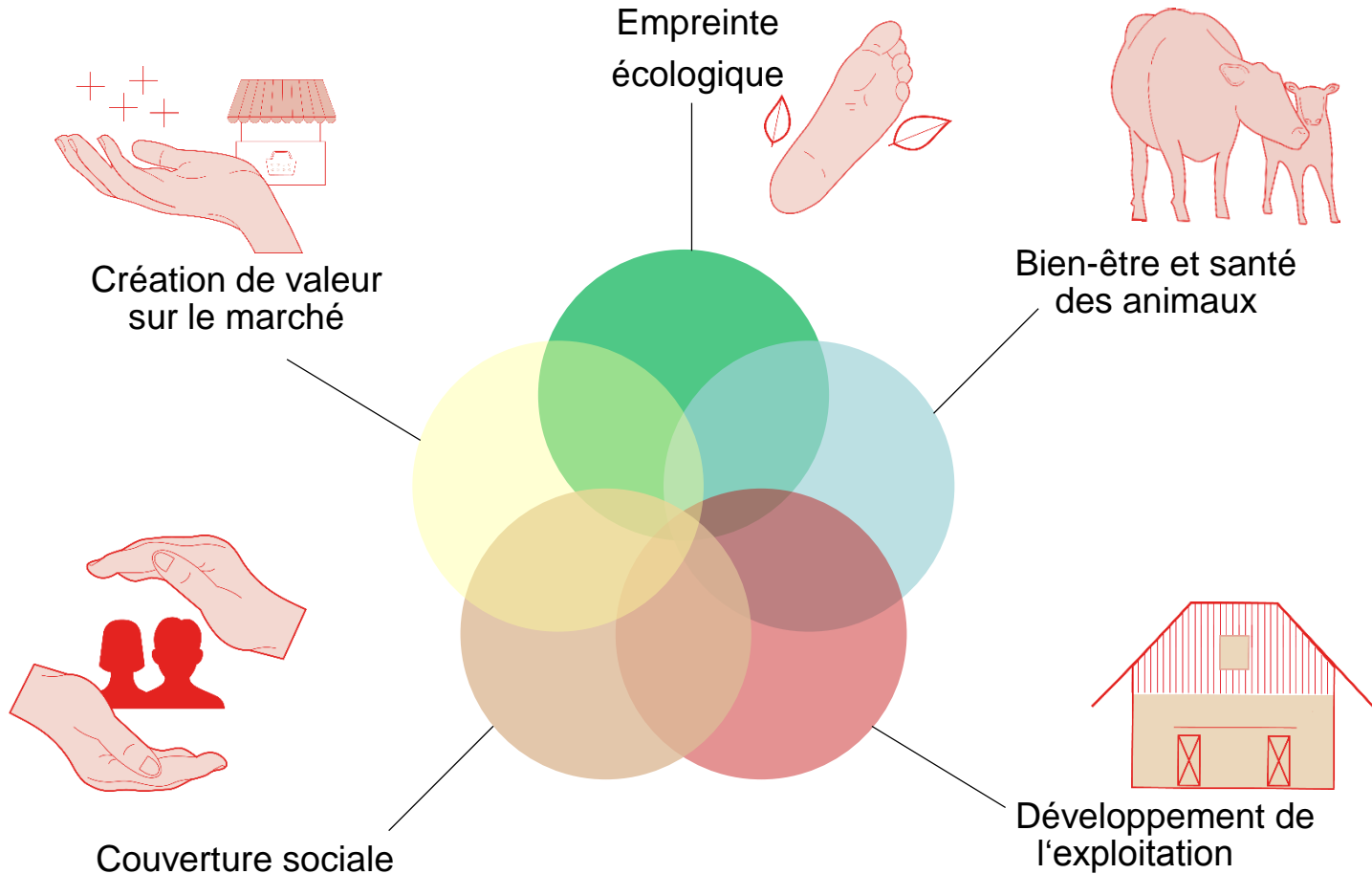
La durabilité dans la politique agricole 22+

Et la compatibilité avec les accords commerciaux



Stratégie PA22+

Champs d'action





Réduire l'empreinte écologique

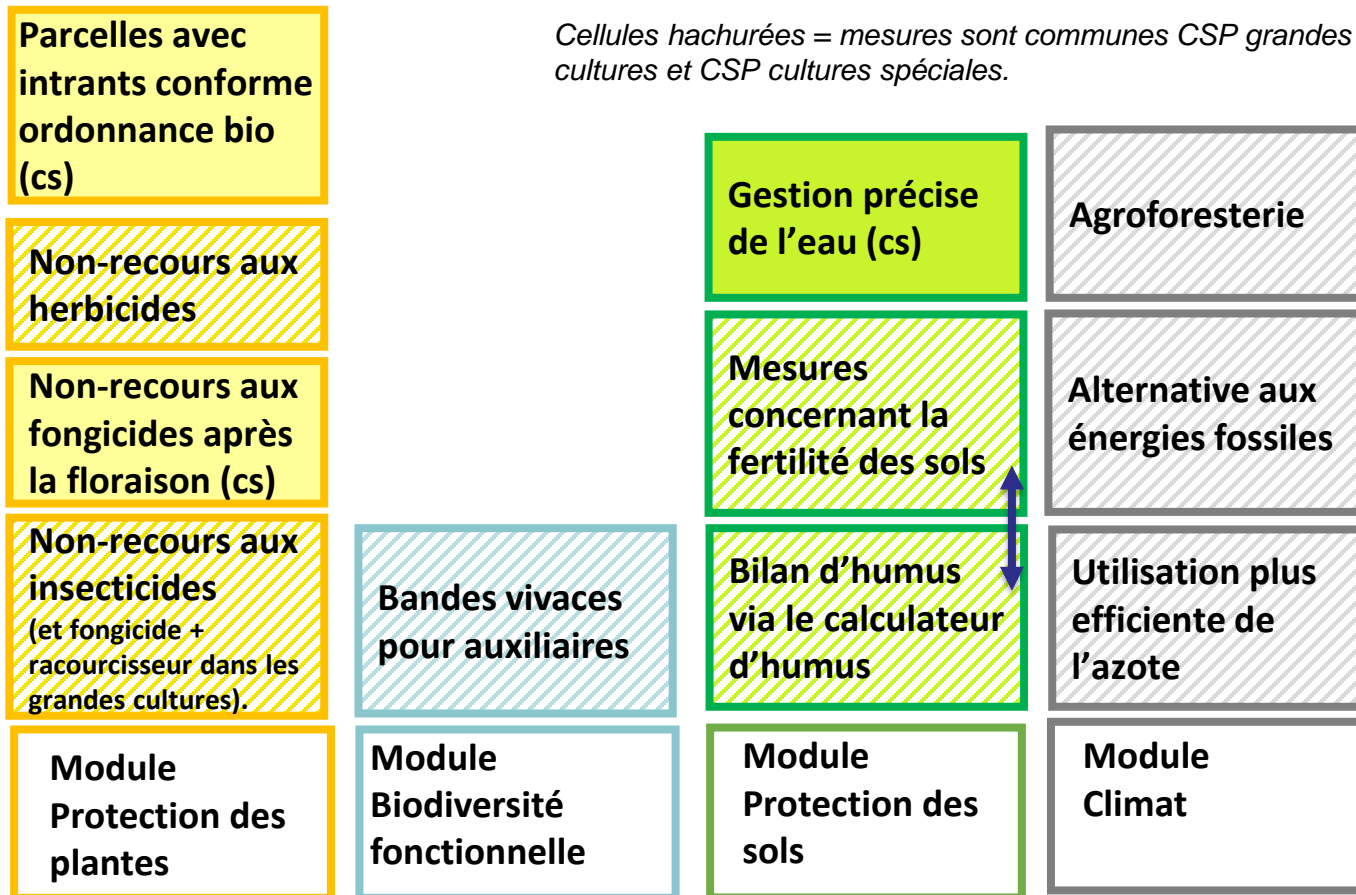


- **Train de mesures come alternative à l'Initiative pour une eau potable propre**
 - ✓ Réduire les apports de produits phytosanitaires et d'éléments fertilisants dans les écosystèmes
 - ✓ Renforcer l'exécution de la législation sur la protection de l'environnement
- **Trajectoire contraignante de réduction des excédents d'azote et de phosphore**
 - ✓ -10% jusqu'en 2025
 - ✓ -20% jusqu'en 2030
- **Renforcement des prestations écologiques requises (PER)**
 - ✓ Prévention du compactage du sol
 - ✓ Diverses adaptations dans le cadre du paquet de mesures sur l'initiative
- **Développement des contributions à la biodiversité**
 - ✓ Davantage de SPB sur les terres assolées
 - ✓ Contributions supplémentaires pour des prestations particulières en faveur de la biodiversité
- **Contribution au système de production**
 - ✓ Non-recours aux herbicides, insecticides et fongicides
 - ✓ Utilisation plus efficace de l'azote
 - ✓ Bandes fleuries annuelles pour les organismes utiles



CSP: aperçu du système de production

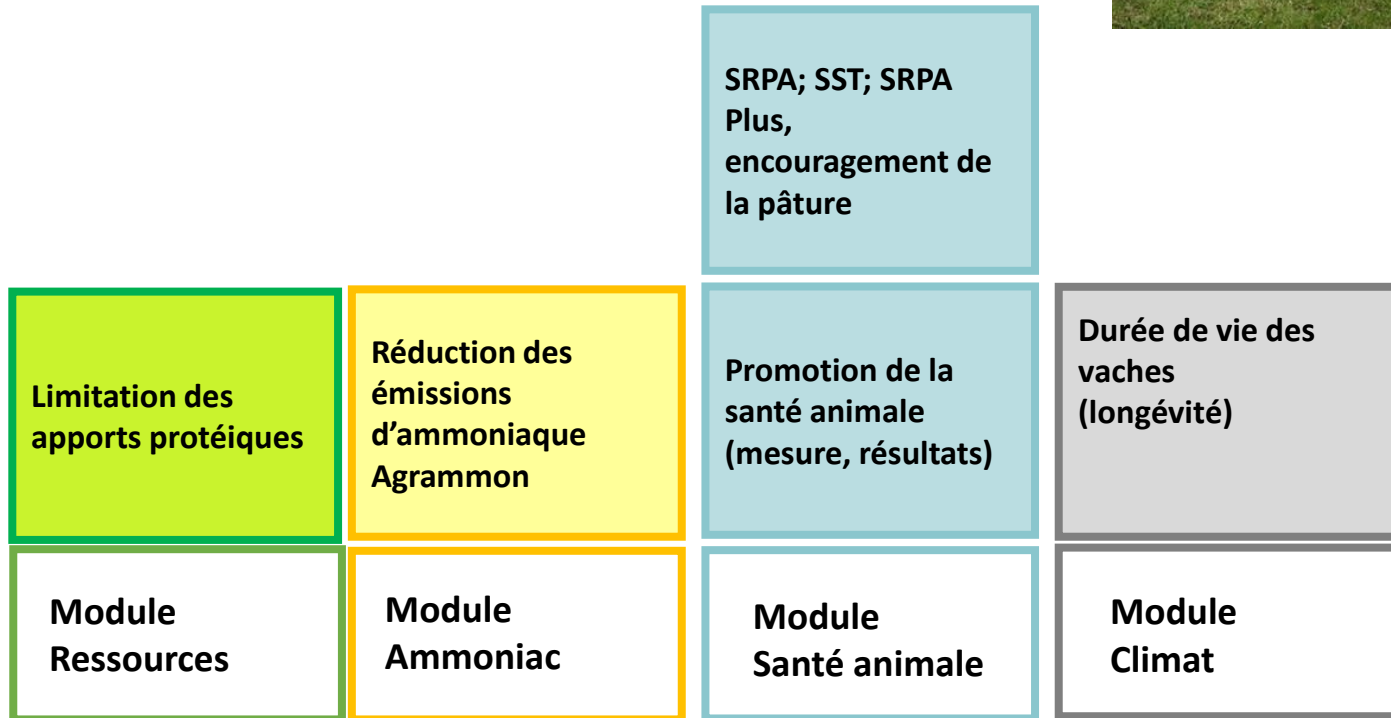
Grandes cultures (gc) et cultures spéciales (cs)





CSP: aperçu du système de production

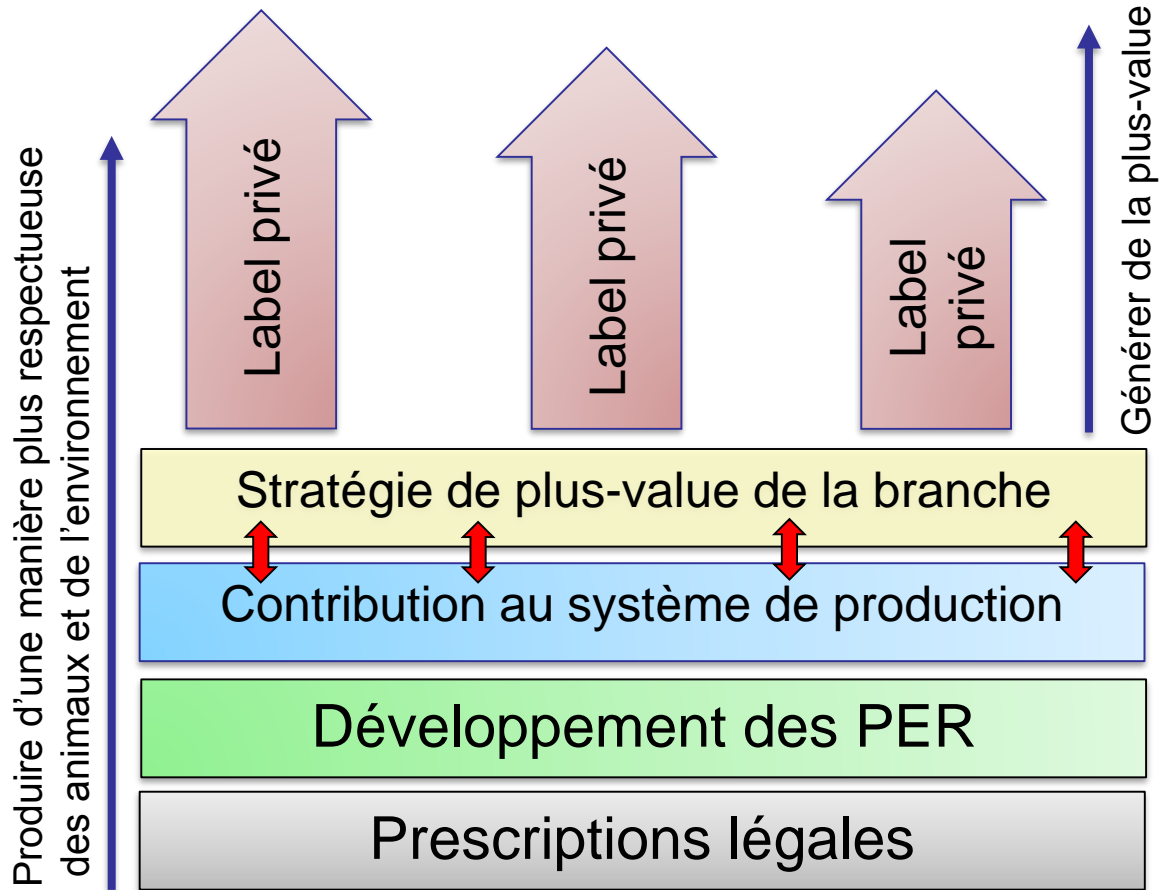
Élevage d'animaux de rente



- répond aux demandes de l'initiative Eau propre
- a un effet positif sur le climat
- la branche peut s'appuyer sur cette base pour générer de la plus-value

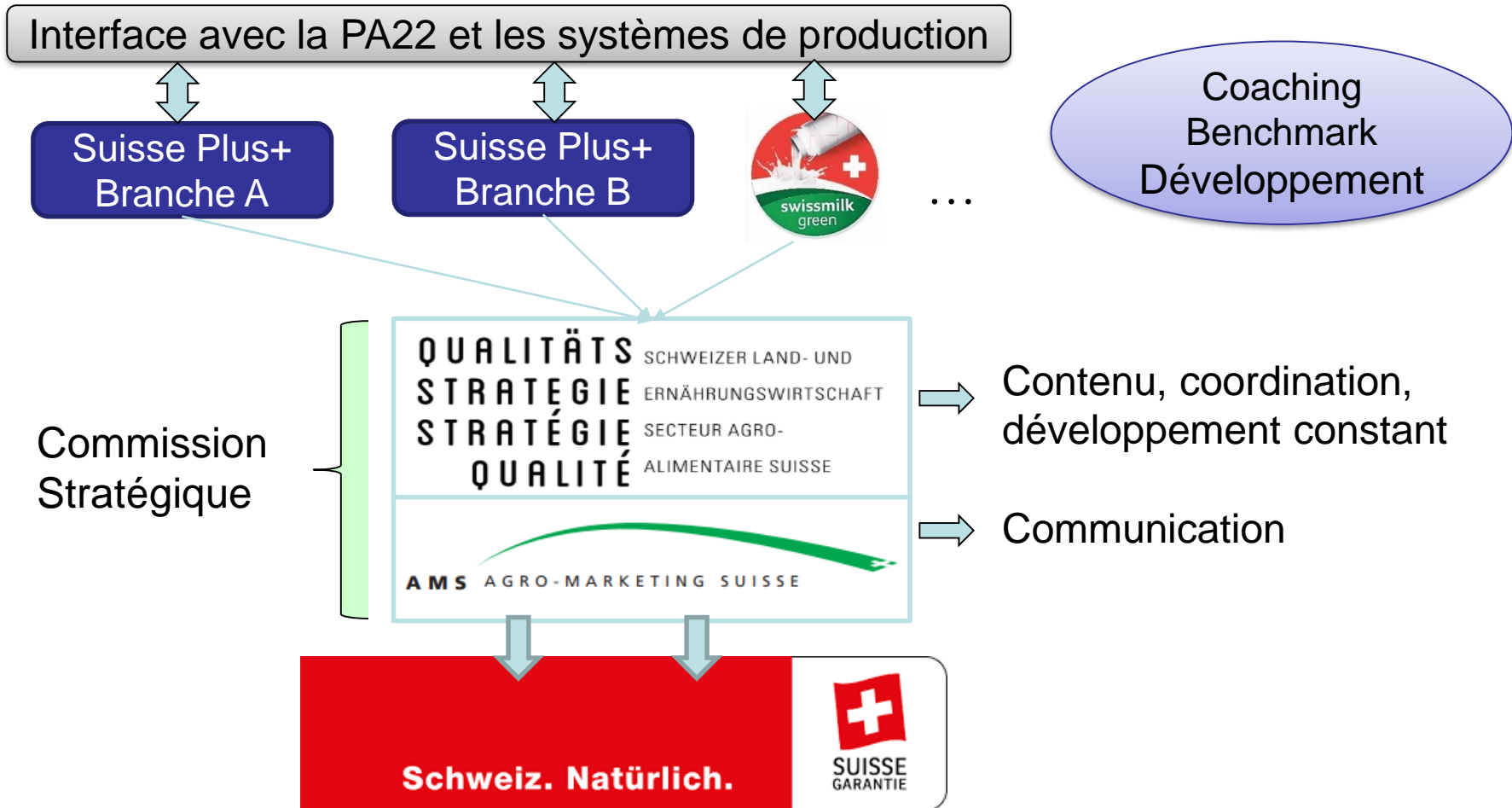


Davantage de valeur et PA 22





Concept de base de la stratégie de création de valeur ajoutée





Triple utilité

Marché: Création de valeur

Différenciation par rapport aux
produits importés

Environnement:
Ressources naturelles
mieux préservées

Exploitation:
Davantage de
reconnaissance
Consommateur et
contribuable



Accord commercial du Mercosur : Contradictions avec la politique agricole 22+ ?

- Renforce la sécurité alimentaire → Mandat constitutionnel
- Peu d'influence sur les marchés agricoles en Suisse
- Les normes de la CH sont respectées
- Art. 104a : le commerce existant est soumis à un rapport/dialogue sur la durabilité → Amélioration
- L'interaction entre les systèmes de production et la stratégie de valeur ajoutée crée un potentiel de différenciation
- La durabilité dans les AC est une condition préalable à l'acceptation sociale
 - Les normes environnementales et sociales deviennent plus importantes



**Je vous remercie
de votre attention!**



Schweiz. Natürlich.